

I. OBSERVATIONS DU JURY

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire.

Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation.

Il n'est pas question en deux heures de livrer une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question. Le texte quoique relativement bref doit être dense : il doit contenir des références aux travaux, aux concepts et aux mécanismes de l'analyse économique sur la question et ne pas être un étalage bavard de considérations assez vagues. C'est une faiblesse importante relevée dans les copies : l'ignorance de notions de base relatives au thème du sujet.

Le jury demande instamment aux candidats un effort accru quant à l'acquisition de connaissances lors de la préparation du concours. Il y a trop de bavardages sans référence aux notions et travaux élémentaires de la science économique. Les candidats doivent acquérir et faire un usage scientifique des concepts clés de l'analyse économique au regard du programme du concours. La majorité des copies étant ultra limitées quant au contenu, le moindre effort d'apprentissage s'avérerait très rentable... De nombreux candidats ignorent les notions de GATT et d'OMC, de multilatéralisme ! Les connaissances sont d'autant plus importantes que les résultats scientifiques ne vont que rarement dans le sens commun : les copies qui se bornent à du commentaire n'en sont alors que plus catastrophiques.

Les sujets proposés depuis des années sont centrés sur des problématiques classiques bien repérées :

- de façon à pouvoir différencier les candidats par la notation. La moyenne est de 10/20 conformément au souhait exprimé par les gestionnaires du concours : il est demandé de classer les copies, plus que d'indiquer un niveau dans l'absolu.
- de façon à permettre de valoriser les candidats qui ont sérieusement préparé l'épreuve et qui mènent une réflexion argumentée de qualité utilisant les travaux de la science économique.

Le sujet cette année portait sur les échanges internationaux (commerce international) : il amenait à réfléchir moins sur les questions rituelles du libre-échange et de la protection ou des choix de spécialisation mais plutôt sur l'organisation de ces échanges, autre aspect du thème de la politique commerciale.

A. Remarques sur la forme

Année après année, la présentation des copies est en progrès : introduction, parties et conclusion sont visibles. Peu importe que le plan soit matérialisé par des numéros et des phrases soulignées ou non.

Cependant, quelques prestations sont désinvoltes quant à l'orthographe mais elles restent peu nombreuses en proportion. L'accord de genre sur les mots en -al pose problème : international(e), mondial(e), global(e), spécial(e), etc. Une relecture quelque peu attentive éviterait cela.

Des candidats remettent des copies écrites à l'encre bleu pâle : s'ils voulaient ne pas être lus par les correcteurs, ils ne s'y prendraient pas autrement !

Rappelons que l'introduction comporte trois parties : il s'agit d'abord d'amener le sujet, puis d'expliquer le problème, la question posée (la problématique) et enfin d'annoncer l'idée générale à démontrer et le plan (2 ou 3 parties). L'annonce du plan est obligatoire (elle présente en même temps ce que l'on veut démontrer) : il s'agit de répondre à la question posée. Le plan doit être clair, bien apparent (saut de lignes).

Les exigences de forme se justifient en particulier par le fait que les candidats auront à mettre en œuvre des qualités de clarté de communication dans leur vie professionnelle.

Il faudrait faire un effort sur la structuration interne des parties en sous-parties. Chaque bloc doit mettre en avant une idée que le contenu vient étayer et démontrer : dissenter, c'est démontrer. La rédaction d'une phrase-titre pour chaque partie et sous-partie est impérative pour donner plus de cohérence aux devoirs (cf. corrigé infra), à condition qu'elle énonce une idée sous la forme d'une phrase courte mais éclairante. Cela éviterait le bavardage.

Et c'est là que le fond et la forme se rejoignent : la structuration interne des parties progressera dès que les candidats auront des connaissances plus affirmées sur le fond...

B. Analyse du sujet

Encore trop de copies ne comportent pas de définition des termes clés du sujet en introduction.

Cela se répercute sur l'explication de la question posée (la problématique). Ainsi, comment espérer répondre à une question qui n'est pas expliquée ? C'est le drame d'un très grand nombre de copies.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que la compréhension par l'analyse des sujets soumis est une compétence professionnelle future : ils seront exposés à des demandes incessantes (on ne dira plus sujet) de la part de clients, de collaborateurs, de managers. S'ils ne font pas attention à ce qui leur est demandé, ils s'exposent à de graves déconvenues dont la sanction sera autrement plus lourde que du rouge dans la marge et une mauvaise note au concours : attention !

Pour l'an prochain, le jury réitère sa demande : l'introduction, outre les trois parties rappelées plus haut, doit comporter impérativement dans son contenu :

- La définition de **tous** les mots contenus dans le sujet ;
- Une définition du champ spatial et temporel de la question ;
- Une explication de la question posée (la problématique), qui ne soit pas une simple reformulation immédiate du sujet ;
- Une annonce de l'idée générale et du plan en réponse à la question posée.

1. Le libellé

Tous les termes du sujet doivent être analysés.

Echanges internationaux : la science économique réserve cette expression à l'échange de biens et services entre résidents et non résidents (le commerce international) ; on peut y ajouter les IDE avec discernement car ils viennent parfois en substituts des flux commerciaux.

Institutions : c'est un ensemble de règles socio-historiques sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont pas de prise sur le court et le moyen terme. En économie, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels et collectifs, d'allocation et d'utilisation des ressources pourront s'effectuer. GATT et OMC participent ici du phénomène de façon clé mais non exclusive.

Satisfaisante (Manière) : cela suppose d'avoir des critères pour juger de la qualité du fonctionnement économique. La notion d'optimum est une référence, l'optimum au sens de Pareto.

Effectuer : ce terme posait peu de difficultés : avoir lieu, se réaliser.

Ont-ils besoin : nécessitent-ils (ou non), et toutes les nuances envisageables, au regard des faits.

Le champ spatial et le champ temporel sont implicites : il faut les expliciter. La création du GATT fournit un repère indispensable, avec la charte de La Havane en 1947. Le sujet court bien sûr jusqu'à aujourd'hui ; il est utile de comprendre pourquoi de nouvelles règles ont été posées pour traiter le sujet. D'un point de vue spatial, le monde constitue le cadre pertinent *a priori* compte tenu de la question.

2. La problématique

Il y a du commerce international depuis longtemps et il s'est accéléré durant l'histoire. Il n'a connu une véritable organisation dans son fonctionnement que depuis 1947 avec le GATT ; le phénomène perdure encore de nos jours. Cela coïncide avec le recul des grandes crises de contraction du commerce, même si la liaison libre-échange / croissance n'est pas établie. Il s'agit donc d'apprécier la mise en place d'un système commercial international en se demandant si l'échange ne fonctionne pas mieux avec la mise en place de structures organisant son fonctionnement et permettant de le réguler.

3. Les documents

Surtout pour une épreuve brève, le dossier documentaire est choisi de manière à aider les candidats en leur fournissant des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents ne sont pas un substitut. Des candidats s'obstinent pourtant.

Il faut cependant un minimum de connaissances pour pouvoir s'en servir. Les documents sont volontairement tronqués : ils donnent des amorces que les candidats doivent développer grâce à leurs connaissances. Ils lancent sur des pistes. Ceci est très important à comprendre pour le candidat.

Précisons qu'il ne s'agit pas d'une épreuve de synthèse de documents que certains vont jusqu'à transformer en une opération exclusive visant à résumer leur contenu. La lecture des annales sur plusieurs années permettrait pourtant de bien comprendre ce qui est attendu (les éditeurs fournissent gratuitement en ligne celles des années précédentes...).

C. Précisions

1. L'alliance des mécanismes, des théories et des faits

Il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple, une accumulation de faits sans référence aux travaux de la science économique.

La copie doit intégrer du vocabulaire scientifique, des concepts, des mécanismes, des auteurs cités à bon escient. Bref, les copies doivent refléter les apports de la science économique sur le sujet. Las, force est de constater la faiblesse de très nombreuses copies qui bavardent autour du thème de l'échange.

Le jury rappelle que le concours Passerelle propose une palette suffisamment étoffée de possibilités d'épreuves pour que les candidats puissent choisir une discipline où ils ont quelque chose à dire au regard de leur formation passée. Inutile donc de choisir Économie en pensant que l'on pourra toujours faire de la conversation de salon autour de quelques lieux communs...

2. Références pour préparer l'épreuve

Il est demandé aux candidats de préparer l'ensemble du programme du concours et de ne pas penser traiter le sujet à travers le prisme du seul cours d'économie éventuellement suivi durant l'année universitaire courante. Pour aider les candidats, signalons :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C-D. Echaudemaison intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Dans la même veine, l'ouvrage de Marc Montoussé, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, aux éditions Bréal, fournit un cadre de préparation de grande qualité.
- Le *Dictionnaire des sciences économiques* d'A. Beitone, A. Cazorla, C. Dollo et A - M. Draï édité chez Armand Colin serait d'un usage salubre pour acquérir le sens des notions au gré des révisions.
- Pour certains mécanismes, un manuel comme *Principes d'économie moderne* de J. Stiglitz édité chez De Boeck Université peut s'avérer utile.
- La revue *Alternatives Économiques* publie chaque année deux hors séries, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des thèmes actuels avec des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros récents des *Cahiers Français* à la Documentation Française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.
- Signalons enfin deux ouvrages de poche bien commodes publiés chaque année depuis plus de dix ans à La Découverte dans la collection Repères : *L'économie française* avec la collaboration de l'OFCE et *L'économie mondiale* avec la collaboration du CEPII. Dans un format très court mais dense et rigoureux scientifiquement, les candidats trouveront des synthèses remarquables sur les thèmes qui les préoccupent.

La préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945.

II. PROPOSITION DE CORRIGÉ (PLAN DÉTAILLÉ)

Il n'y a pas qu'une seule manière de traiter un sujet : plusieurs types de plans peuvent être envisagés (en particulier, il est absurde de s'imposer *a priori* de faire deux ou trois parties). De nombreuses copies ont obtenu de très bonnes notes avec d'autres plans, d'autres approches que celle proposée.

Ce qui compte, c'est la pertinence, la logique, la clarté des démonstrations permettant de traiter le sujet.

La rédaction qui suit propose un tour de la question qui pouvait être plus ou moins développé selon les connaissances du candidat dans le temps imparti qui rappelons-le est bref. Il faut cependant rédiger un texte dense et argumenté et non un bavardage approximatif.

Le corrigé qui suit n'est pas une rédaction intégrale : il pose des axes détaillés.

Selon les connaissances du candidat, la comparaison avec le fonctionnement avant la mi-xx^e siècle pouvait être moindre à condition que d'autres connaissances viennent compenser mais l'articulation Entre-deux-guerres / Gatt était indispensable avec la mise en place du multilatéralisme.

Introduction

1) On amène le sujet (on définit les termes du sujet au fur et à mesure de leur emploi dans la rédaction)

Il y a du commerce international depuis longtemps et il s'est accéléré durant l'histoire, en particulier depuis le milieu du xx^e siècle. Il progresse plus vite que le PIB.

Il n'a connu une véritable organisation dans son fonctionnement que depuis 1947 avec le GATT ; le phénomène perdure encore de nos jours. Cela coïncide avec le recul des grandes crises de contraction du commerce, même si la liaison libre-échange / croissance n'est pas établie. Des institutions internationales ont été mises en place.

2) On pose le problème (les mots de liaison contenus dans le sujet permettent de s'approprier le sens de la question posée)

Les échanges internationaux ont-ils besoin d'institutions pour s'effectuer de manière satisfaisante ?

Il s'agit donc d'apprécier la mise en place d'un système commercial international plus coopératif depuis 1947 en se demandant si l'échange ne fonctionne pas mieux avec la mise en place de structures organisant son fonctionnement et permettant de le réguler ; que ce soit en termes de gain à l'échange ou de sa répartition entre les participants à l'échange.

3) On annonce le plan et l'idée générale : il s'agit de construire une phrase de manière à indiquer la thèse et annoncer la progression de l'argumentation sans ambiguïté (elle peut être construite comme un quasi-assemblage des phases des titres des parties de niveau 1)

I. La mi-xx^e siècle marque une rupture dans le fonctionnement du commerce international avec la création d'une institution qui promeut le multilatéralisme et un libre-échange coopératif. L'organisation du système commercial international cherche à éviter l'unilatéralisme et le bilatéralisme des temps passés associés à la crise et à la guerre

A. La croyance en un commerce international, optimal en l'absence d'institution, a laissé le champ libre à l'unilatéralisme et au bilatéralisme : libre-échange concurrentiel et protectionnisme illusoire en cas de crise ont longtemps régné en maître

- Le commerce international a longtemps reposé sur la croyance que la liberté pour les marchands assurerait la prospérité de l'échange : c'était le discours mercantiliste depuis le ^{xvi} siècle remanié par les auteurs classiques (Ricardo, l'avantage comparatif) et néo-classiques (H.O.S : la dotation factorielle) qui promouvaient un libre-échange concurrentiel reposant sur l'unilatéralisme. Moins les institutions intervenaient, mieux c'était, laissant le champ libre à une main invisible régulant un marché concurrentiel idéalisé en une CPP amenant à l'optimum.
- Ceci a été démenti par les faits et les Etats interviennent, mêlant économie, diplomatie et opérations militaires dans un cadre colonial.
- Le ^{xix} siècle voit également le développement de l'unilatéralisme par les plus puissants (Abolition des Corn laws en GB en 1846) ainsi que le bilatéralisme (Traité de libre-échange franco anglais de 1860). Dans les moments de crise, l'unilatéralisme protectionniste se développe, les Etats pensant se protéger de la crise par de telles mesures provoquant l'effet inverse, que ce soit durant la Grande dépression de 1873 – 1896 ou surtout durant la crise 1929 et des années trente. Le chacun pour soi bride le commerce et ce dernier est un moindre facteur de croissance quand il n'est pas facteur d'approfondissement de la crise.
- Seuls les empires font figure d'institutions bien particulières développant l'échange en leur sein et le bridant au-delà (Compagnie des Indes, Commonwealth, empires coloniaux).

B. Les Etats au sortir de la guerre cherchent à organiser un libre-échange coopératif avec une institution internationale visant à promouvoir le multilatéralisme

- Au sortir de la 2^e GM, le libre-échange concurrentiel et le protectionnisme sont renvoyés dos à dos comme deux pratiques unilatérales et sous-optimales : le libre-échange perd son aura de politique commerciale optimale et le protectionnisme est clairement identifié comme aggravant les crises et bridant la croissance toutes choses égales par ailleurs (doc. 4).
- La création du GATT à défaut de l'OIC, vise à organiser l'échange international sur des bases plus coopératives en promouvant un libre-échange coordonné reposant sur le multilatéralisme (doc. 1). A ce stade, il faut bien insister sur le fait qu'il y a autant de différence entre le libre-échange concurrentiel (ou unilatéral) et le libre-échange coopératif qu'entre le libre échange et la protection !
- Le multilatéralisme du GATT a pour objectif d'améliorer les échanges en se dotant d'institutions reposant sur : la non discrimination (clause de la nation la plus favorisée), la transparence des politiques commerciales et la réciprocité des concessions tarifaires. Des rounds de négociation visent à développer ces principes afin de promouvoir un libre-échange coopératif, administré, avec des règles. C'est la première fois que la majorité des pays du monde se mettent officiellement d'accord pour affirmer que la liberté des échanges doit être le principe et pour adopter un code de bonne conduite auquel ils acceptent de se conformer.
- Le nombre de pays adhérents va croissant, des 23 initialement aux 123 dans les années 80 et plus encore aujourd'hui. Dans le cadre de l'OMC (1995) qui devient une assemblée permanente, la création de l'organisme de règlement des différends (ORD) permet de progresser dans l'arbitrage des conflits et de faire progresser le multilatéralisme. Les Etats-Unis peuvent être condamnés, ce qui change avec les années passées et force le leader à participer un peu plus à la règle commune, sans idéaliser cependant (différents sur l'acier, le coton).

II. L'institutionnalisation des échanges progresse renforcée par le régionalisme et l'OMC, dynamisant les échanges et la croissance mondiale ; la période actuelle voit le commerce régulé à la fois permettre aux Etats de mieux résister à la crise et marquer le pas dans la progression de l'institutionnalisation

A. En parallèle au développement des institutions multilatérales, un régionalisme commercial s'installe et de nouvelles institutions sont impliquées dans l'expansion du commerce international

- Avec la création de la CECA puis de la CEE (Traité de Rome, 1957), les échanges commencent à se régionaliser de façon institutionnalisée : les institutions européennes prennent de plus en plus d'importance dans la structuration du commerce d'autant plus que ce ne sont pas de simples zones de libre-échange. La CEE ne parle pas d'une seule voix mais la libre circulation croissante des marchandises, l'adoption d'un tarif extérieur commun transformant la zone en une union douanière (1967) puis l'achèvement du marché commun (1992) donnent une place plus importante aux institutions européennes. Le commerce se développe et la croissance en est soutenue profitant aux pays membres.
- Les travaux de B. Balassa et de J. Viner sur le régionalisme commercial viennent conforter cette vision : le régionalisme commercial est compatible avec le multilatéralisme dès lors que les effets de création de trafic l'emportent sur les effets de détournement de trafic (doc. 2)
- Ce régionalisme commercial en expansion aboutit à un commerce mondial qui se développe polarisé sur la Triade : le commerce intra zone est très actif et les institutions des zones correspondantes sont de plus en plus impliquées. L'ALENA, le MERCOSUR, l'APEC, etc...ne sont pas des institutions politiques comme l'UE mais mêmes des traités internationaux ont un fort effet instituant. Les échanges se développent au sein de ces pôles et entre les pôles. Des pays s'insèrent davantage dans la DIT et se développent : c'est le phénomène des pays émergents. Tout n'est cependant pas idyllique.

B. L'institutionnalisation du commerce international est à la croisée des chemins, tiraillée entre un affaiblissement du fait du multilatéralisme « en panne » et des signes de solidité comme durant la crise de 2008

- Les négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC n'aboutissent pas à la conclusion d'un accord ; l'accroissement du pouvoir institutionnel sur des sujets sensibles tels que les services, l'agriculture et les droits de propriété intellectuelle bloque la signature de compromis peut-être trop exigeants pour les pays membres. L'impact sur le gain à l'échange est difficile à apprécier.
- Du fait de ce blocage, on voit se développer des accords moins régionaux que traduisant un nouveau bilatéralisme (ex : EU-Maroc, EU-Israël, etc.). Ce phénomène est désigné par le nom de « minilatéralisme » (doc. 5) : à la différence du régionalisme, celui-ci remet partiellement en cause le multilatéralisme et affaibli à la fois les institutions et l'échange mondial, risquant un nouveau fractionnement commercial porteur de ralentissement des échanges et de la croissance (détournement net de trafic).
- Ceci est d'autant plus inquiétant que l'histoire économique jusqu'à la crise récente enseigne que le protectionnisme est une illusion face à la crise et qu'il ne sert que des lobbies avides de subventions ou de rentes. Les institutions commerciales ont permis que le commerce ne s'effondre pas avec la crise des subprimes évitant l'enclenchement à coup sûr d'une déflation comme dans les

années trente. Les effets en auraient été encore plus ravageurs du fait du niveau d'imbrication des économies avec le développement de la division internationale des processus productifs (DIPP, B. Lassudrie-Duchêne) (doc. 3).

Conclusion

- Reprise générale de la réponse (introduction 3)
- Ouverture : tous les courants de pensée institutionnalistes mettent en avant l'importance de la qualité des institutions comme condition clé du développement (D. North). Si le libre-échange concurrentiel et le protectionnisme sont les deux faces d'une même impasse, seul le libre-échange coopératif et régulé est une possibilité (optimum de second rang, P. Krugman). La conséquence est qu'il revient aux Etats d'organiser *via* la fiscalité des transferts internes entre gagnants et perdants à la mondialisation en fonction des objectifs politiques et sociaux.